

# L'Aéropôle et ses 9 parrains-marraines...

## Beat Vonlanthen

*Conseiller d'Etat fribourgeois, Directeur de l'économie et de l'emploi*

«Après l'autoroute A1, l'Aéropôle constituera un nouveau moteur au développement économique et social de la Broye, en maintenant sa qualité de vie. Nous ne pouvons que nous en réjouir!»



## Pascal Broulis

*Président du Conseil d'Etat vaudois*

«Pour que notre pays se porte bien, il faut que chaque région se développe harmonieusement. Je suis convaincu que l'Aéropôle constitue une carte maîtresse pour la prospérité de la Broye, tant vaudoise que fribourgeoise.»



## Thérèse Meyer

*Conseillère nationale*

«Avec l'Aéropôle, les familles broyardes pourront compter sur de nouveaux emplois ainsi que des places d'apprentissage.»



## Christophe Chardonens

*Préfet de la Broye*

«Avec l'Aéropôle, la Broye sera en mesure d'offrir quelque 500 nouveaux emplois, dont les retombées tant économiques que fiscales ne manqueront pas de profiter à toute la région.»



## Michel Doleires

*Directeur d'Avenches Tourisme*

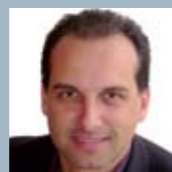
«Avec l'aviation d'affaire, l'Aéropôle offre une formidable lucarne au développement touristique de la Broye fribourgeoise et vaudoise.»



## Richard Chassot

*Directeur d'épreuve au Tour de Romandie*

«Pour développer une région, il faut, comme en sport, se lancer des défis et tout faire pour les relever.»



## Nicolas Rouge

*Industriel et président du GIB*

«Avec l'Aéropôle, les entreprises bénéficieront enfin d'une plate-forme adaptée à leurs voyages d'affaire.»



## Pascal Pache

*Vice-directeur de Dasnair SA*

«L'Aéropôle permettra non seulement aux entreprises de voyager plus rapidement, mais aussi de créer des emplois à haute valeur ajoutée dans l'aéronautique, pour notre jeunesse. Une aubaine pour une région comme la Broye, où j'ai grandi et aime y vivre.»



## Michel Roulin

*Syndic de Payerne*

«L'Aéropôle ne profitera pas seulement économiquement à Payerne, mais aussi à toutes les communes environnantes.»



# L'Aéropôle en 9 atouts...

1. Un moteur au développement économique et social de la région
2. La création de plus de 500 emplois qualifiés
3. Un technopôle aéronautique et industriel adapté à la qualité de vie des riverains
4. Une plate-forme conforme aux voyages d'affaire en jet privé uniquement
5. Avec l'aviation d'affaire, une infrastructure moderne et idéalement située à proximité de l'autoroute
6. Un site propice au développement de projets (ex. : SOLARIMPULSE de Bertrand Piccard)
7. Une lucarne au développement touristique de la région
8. Une occasion inespérée d'accroître la visibilité de la Broye
9. Une opportunité, après l'autoroute de dynamiser encore davantage la Broye

## Moyens d'information

La COREB, en tant qu'exploitant civil de l'aérodrome, et la commune de Payerne sont les principaux interlocuteurs pour toutes les questions liées au développement de l'Aéropôle et de l'aviation civile à Payerne.

L'ASIC, par son président, a été associée aux séances de travail relatives au protocole de coordination du PSIA pour faire entendre la voix de la population riveraine dans ce dossier.

En sus des différentes assemblées organisées par la COREB, les communes et les associations régionales de la Broye fribourgeoise et vaudoise, le site internet ([www.coreb.ch](http://www.coreb.ch)) a été lancé dans le courant 2006 pour présenter notamment le projet de l'Aéropôle. Il comprend aussi bien des informations complètes et actualisées que des documents téléchargeables. Pour de plus amples informations, vous pouvez également consulter le site [www.aeropole.ch](http://www.aeropole.ch).



**Communauté régionale de la Broye**

Rose de la Broye, CH-1470 Lully  
Tél. 026 663 90 80, Fax 026 663 90 89  
[www.coreb.ch](http://www.coreb.ch), [info@coreb.ch](mailto:info@coreb.ch)

## Prochaines étapes

**Été 2007:** Signature de la Convention COREB-DDPS pour l'utilisation civile de l'aérodrome.

**Novembre 2007:** Adoption par le Conseil fédéral de la fiche d'objet du PSIA pour l'aérodrome de Payerne.

**Décembre 2007:** Approbation par l'OFAC du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome.

Approbation par l'OFAC des plans des projets de construction du BEAA/SOLARIMPULSE, de Speedwings et du Tarmac civil.

**Janvier 2008:** Début des travaux pour les 3 projets de construction.

**Automne 2008:** Inauguration du bâtiment de Speedwings et du BEAA/SOLARIMPULSE.  
Premiers vols d'essai de l'avion solaire SOLARIMPULSE.

# aeropole

*partenaire du futur  
pour le développement  
économique de la Broye*

# L'aéropôle en 9 points...

## Le projet

Il s'agit d'un technopôle aéronautique et industriel basé à Payerne sur 40 hectares de terrains équipés, avec accès immédiat à l'autoroute A1.

Le projet a pris naissance en 1999 suite à des études régionales et des rencontres de planification qui ont permis l'ouverture de l'aérodrome militaire de Payerne à des vols civils.

# 1



## Implantation

La COREB a obtenu la confirmation de l'administration fédérale que toutes les activités du Bureau fédéral d'enquêtes sur les accidents d'aviation (BEAA) seront regroupées à Payerne sur un terrain de la Confédération en bordure directe de la zone d'Aéropôle I. Le projet prévoit la construction d'ici 2008 d'un bâtiment composé d'une grande halle et d'un bloc administratif. Cette implantation permettra la création, dans un premier temps, d'une vingtaine d'emplois qualifiés.

# 4



## SOLARIMPULSE

Le projet SOLARIMPULSE entend faire décoller et voler de façon autonome un avion propulsé exclusivement à l'énergie solaire. Un prototype sera construit cette année pour effectuer ses premiers vols d'essai en 2008 à Payerne, seul aérodrome de Suisse pouvant répondre à ses exigences techniques. Durant cette phase, il est indispensable que les prototypes puissent être hébergés directement sur le site.

Avec SOLARIMPULSE, Bertrand Piccard et son équipe ont un but bien précis : faire le tour du monde en 2011. Ce défi technologique et scientifique

aura des retombées médiatiques importantes et promettent de vives émotions en terres broyares.

Depuis l'automne 2005, la COREB entretient des contacts avec Bertrand Piccard et son équipe.

# 7



## L'Aéropôle

L'Aéropôle I sera destiné uniquement aux entreprises ayant besoin d'un accès direct à la piste d'aviation pour leurs activités:

- La maintenance aéronautique
- La fabrication de pièces pour l'aéronautique, moteurs, etc.
- L'aviation d'affaire et le transport de marchandises en priorité pour les entreprises régionales.

L'Aéropôle II accueillera des entreprises issues de l'aéronautique, de l'industrie et des services n'ayant pas besoin d'un accès direct à la piste, mais qui généreront des places de travail à forte valeur ajoutée.

# 2



## Emplois

L'autoroute A1 a un impact majeur aussi bien économique que touristique sur toute la Broye.

Avec l'Aéropôle, plus de 500 places de travail s'ouvriront à la Broye dans les 10 prochaines années. La mise à disposition de terrains en bordure de piste, à des prix abordables, favorisera donc encore davantage le développement économique régional.

# 5



## Type d'avion

La convention qui est actuellement en discussion avec le DDPS ne remettra pas en question le précédent accord relatif à l'utilisation civile de l'aérodrome. En tant qu'exploitant civil, la COREB en contrôlera l'application pour les vols d'affaire et le transport de marchandises, à disposition, en priorité, des entreprises régionales.

Dans ces accords, il est clairement stipulé que l'aérodrome n'autorisera pas l'accès aux avions :

- de voltige
- de ligne
- de compagnies à bas prix (low-cost)
- charters

Seront également exclus, tous les vols :

- purement touristiques
- d'agrément
- sportifs
- à basse altitude

# 8



## Les négociations

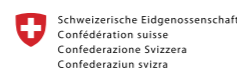
La COREB a négocié une convention d'utilisation civile de l'aérodrome – qui succèdera à celle conclue en 2000 – qu'elle fera avaliser par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), dans laquelle seront notamment mentionnés :

- Le nombre de mouvements civils
- La durée de la convention et le délai de résiliation
- La coordination avec le plan sectoriel militaire (PSM)

Depuis plusieurs années déjà, la COREB a entamé des discussions

avec l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et d'autres offices fédéraux pour définir le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Une fois le protocole de coordination PSIA validé, la procédure d'approbation du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome sera lancée, ainsi que sa mise à l'enquête publique.

Pour qu'elle puisse entrer en vigueur, la convention devra être approuvée également par les communes riveraines et l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyares touchées par l'aérodrome de Payerne (ASIC).



## Speedwings

Depuis 7 ans, la COREB cherche à faire venir une entreprise de maintenance aéronautique sur le site de l'Aéropôle. En raison de multiples rebondissements, le dossier Airbase ne s'est finalement pas concrétisé. En pleine expansion en Europe ces dernières années, l'aviation d'affaire a montré son intérêt pour l'aérodrome de Payerne. Le site de Payerne constitue un atout indéniable pour ce type de sociétés :

- Une piste de 2'900 mètres équipées d'instruments modernes

- Au cœur de la Suisse occidentale, avec un accès à l'autoroute

- Des terrains équipés en bordure de piste, à prix concurrentiels
- Un bassin économique intéressant pour le développement des affaires

Le projet d'implantation de Speedwings jouera un rôle stratégique fondamental puisqu'il renforcera l'attractivité de l'Aéropôle. Ce dernier entend accueillir sur son site des entreprises créant des emplois à forte valeur ajoutée, bénéfiques à toute la Broye.



## Trafic

Avec l'inauguration de l'autoroute A1, l'ouverture de l'aérodrome militaire de Payerne à un trafic civil modéré ne peut que grandement contribuer au développement économique, touristique et social de la Broye.

L'objectif est d'attirer des entreprises sur le site de l'Aéropôle pour créer un maximum de places de travail au sol avec un minimum de nuisances sonores. Les mouvements civils attribués par le DDPS devront être gérés de manière rationnelle et prudente, non seulement pour le développement de cette zone, mais surtout pour le respect de la population riveraine.

# 9

